

Sur le chapitre de l'immigration, nous sommes tous d'accord, comme un grand nombre de députés l'ont signalé, qu'il faut accroître notre population si nous voulons mettre notre pays en valeur, favoriser l'embauchage et multiplier les marchés. Mais il me semble que l'on pourrait accélérer quelque peu la méthode suivie pour faire venir les personnes nécessaires. J'aimerais faire observer dès maintenant qu'un grand nombre de gens sympathiques sont venus s'établir au pays. Nous avons dans notre circonscription un grand nombre de Hollandais qui, je suis heureux de le dire, font à peu près les meilleurs citoyens que nous ayons obtenus de quelque pays que ce soit.

En ce qui a trait à la ligne de conduite à suivre en matière d'immigration, j'aimerais formuler certaines propositions. Au cours de la session, et surtout depuis quelques jours, nous avons beaucoup entendu parler du chômage saisonnier au Canada. Ce chômage semble se produire surtout dans les mois de décembre, janvier, février et mars. La proposition aura sans doute déjà été étudiée par le ministère. Sinon, je demande au ministre d'y réfléchir. Je propose que l'on fasse venir au pays des immigrants durant les autres mois que décembre, janvier, février et mars, si la chose est le moins possible, étant donné que c'est au cours de ces mois que le chômage se fait le plus fortement ressentir et qu'il est alors particulièrement difficile de fournir des emplois à ces immigrants.

L'autre point au sujet duquel j'aimerais formuler des remarques a trait au secret qui semble entourer une bonne partie du travail du ministère. Je me rends parfaitement compte qu'on doit tenir secret le contrôle sécuritaire et les méthodes employées en vue d'enquêter sur les gens qui viennent au pays et qu'on ne peut en informer la population. Cependant, je ne vois pas pourquoi toutes les autres questions seraient entourées d'un aussi grand secret.

A titre d'exemple, je signale un cas qu'on a récemment porté à mon attention. Il s'agit d'une femme venue d'Allemagne en vue d'épouser un homme au pays, mais une fois arrivée au Canada, elle ne l'a pas épousé. Elle ne voulait pas le faire et on me dit qu'elle a donné à entendre que c'était parce qu'il n'avait pas suffisamment d'argent; mais elle se cherchait un autre mari plus en moyens. Je ne saurais me prononcer sur la véracité de ces faits. C'est ce qu'on m'a signalé. Je me suis renseigné sur la question avec soin. Le ministère a aussi enquêté et est sans doute allé beaucoup plus au fond de l'affaire que moi. J'ai communiqué avec le sous-ministre à ce sujet. Je lui ai dit que j'aimerais connaître le résultat des enquêtes effectuées par

[M. Nesbitt.]

le ministère. Je me permets de citer le paragraphe suivant, tiré de la lettre que m'adressait le sous-ministre le 2 juin dernier.

Vous demandez qu'on vous permette de prendre connaissance des rapports de l'enquête conduite à l'égard de cette femme qui a refusé de se marier. Je dois vous dire que les dossiers du ministère sont strictement confidentiels et que je ne puis par conséquent accéder à votre requête.

Je répète que lorsqu'il s'agit d'enquêtes relatives à la sécurité nationale, je comprends que les rapports doivent rester confidentiels. Cependant, je ne vois pas pourquoi des rapports comme celui-ci seraient considérés comme confidentiels. A ce sujet, il y a lieu de se demander si on permet l'entrée au pays de gens qui ne devraient pas y être autorisés. Je pense qu'à l'égard de ces questions, lorsque la sécurité nationale n'est pas en jeu, on devrait mettre ces rapports à la disposition des gens qui s'intéressent à la question et surtout aux membres de la Chambre des communes.

Il y a une autre remarque que j'aimerais formuler en ce moment. Je voudrais poser une question à ce sujet au ministre. Peut-être est-il au courant des circonstances. Il s'agit d'une question qui a soulevé de l'intérêt dans l'ouest d'Ontario il y a environ un an, peut-être un peu plus. On a vu plusieurs nouvelles dans les journaux signalant que vers le temps où des immigrants allemands travaillaient sur des fermes, une grosse automobile noire est arrivée, deux ou trois personnes en sont descendues et ont parlé avec l'immigrant. Le lendemain, l'immigrant était parti avec tous ses bagages.

L'hon. M. Harris: Je ne voudrais pas interrompre l'honorable député, monsieur le président, mais je pense que je pourrais lui épargner beaucoup de temps en signalant qu'il n'y avait pas d'automobile noire.

M. Nesbitt: Elle était peut-être verte.

L'hon. M. Harris: Non. Pour régler cette affaire, maintenant, peut-être, et épargner du temps à mon honorable ami, je puis dire ceci. Toute cette difficulté a été suscitée parce qu'une voiture noire, portant un permis de Québec, où se trouvaient deux immigrants, frère et oncle d'un immigrant qui habitait la circonscription de l'honorable député, l'a visité un dimanche. Le jour suivant, il disparaissait. On a blâmé les occupants de cette voiture de sa disparition.

M. Nesbitt: Je suis heureux d'apprendre que le ministre a étudié ce cas et fait enquête. Je suis fort aise aussi que le ministre ait reçu ces explications. Toutefois, j'en ai reçu d'autres. Les voici brièvement. Le ministre voudra peut-être formuler quelques observations. Voici ce qu'on m'a dit au sujet de plusieurs immigrants allemands qui, sauf